



CONCOURS COMPLET 2003

LISTE DE CONTROLE - AVANT-PROGRAMME

I INFORMATIONS GENERALES

1. DESCRIPTION DU CONCOURS

Concours International Combiné **

CATEGORIE : Senior
NIVEAU : Deux Etoiles **
DATE : 23 au 26 octobre 2 003
LIEU : PAU
PAYS : FRANCE

2. ORGANISATEUR

Compétitions Equestres PAU-PYRENEES C.E.P.P.
Avenue des Cimes 64160 – MORLAAS FRANCE
<http://www.event-pau.fr>

3. COMITE D'ORGANISATION (Art. 101.6)

Président d'Honneur : M. André LABARRERE, Sénateur - maire de PAU

Président du Concours : M. Claude PRIEUR

Secrétaire du Concours : Mme Marie-Laure PONSOLLE

Chef de Presse : Mme Véronique GAUTHIER

4. DIRECTEUR DU CONCOURS

Nom : M. Pascal SAYOUS
Adresse : Centaure Production
Côte de Saint-Martin
64800 - NAY
Téléphone : +33(5)-59-92-94-25
Téléfax : +33(5)-59-61-07-63
E-mail : centprod@club-internet.fr

5. DIRECTEUR TECHNIQUE

Nom : M. Pascal QUANTIN

Adresse : 3, Place Aristide BRIAND 40400 - TARTAS

Téléphone : +33(6)-08-65-06-05

Téléfax : +33(5)-58-73-41-74

E-mail : tartas@lesagents.gan.fr

II CONDITIONS GENERALES

Le concours se déroule conformément aux:

- Statuts FEI, 20ème édition, 17 avril 1999
- Règlement Général FEI, 20ème édition, 1er janvier 2000
- Règlement Vétérinaire, 9^{ème} édition 2002
- Règlement des Concours Complets de la FEI, 21ème édition 2003
- Règlement Spécial FEI sur la participation des cavaliers de poneys et enfants, 6e Edition, en vigueur au 1er janvier 1998
- ainsi qu'à toute modification et révision ultérieures publiées par la FEI.

Le concours se déroule conformément aux "Statuts" et au "Règlement Général" de la FEI. Les "Statuts" et le "Règlement Général" comportent une clause arbitrale selon laquelle tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes sera réglé exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.

III HORAIRE PROVISOIRE :

- La reconnaissance officielle du parcours de cross : mardi 21 octobre, vers 13h30
- La déclaration des partants : mardi 21 octobre, vers 18h00
- Le premier départ – Dressage : mercredi 22 octobre, vers 8h30
- Le premier départ - Saut d'Obstacles : samedi 25 octobre, vers 9h00
- Le premier départ - Epreuve de Fond : dimanche 26 octobre, vers 9h30
- La remise des prix : dimanche 26 octobre, vers 17h00

IV OFFICIELS

1. JURY DE TERRAIN

Président : M. François LUCAS (FRA)

Membre : Mme Katerine LUCHECSHI (ITA)

2. DELEGUE TECHNIQUE

Nom : M. Nicolas DUGUE (FRA)

3. CHEF DE PISTE

Nom : M. Pierre MICHELET (FRA)

4. COMMISSAIRE EN CHEF

Nom : M. Vincent DE BRICHAMBAUT (FRA)

6. DELEGUE VETERINAIRE FEI & VETERINAIRE ASSOCIE

Nom : Dr. Paul FARRINGTON (GBR)

Vétérinaire Associé : Dr Catherine KITTEN-LEROY – N° FEI 334 (FRA)

7. COMMISSION VETERINAIRE

Président : Dr. Paul FARRINGTON (GBR)

Délégué Vétérinaire : Dr Catherine KITTEN-LEROY – N° FEI 334 (FRA)

V CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES

1. DRESSAGE

1.1 REPRISE:

Reprise FEI 2002 Deux Etoiles

1.2 TERRAIN DE COMPETITION : 80 x 120 m en sable

1.3 TERRAIN D'ENTRAINEMENT : 80 x 120 m en sable

2. EPREUVE DE FOND

Phases		CROSS
<i>Genre de terrain</i>		Herbe
<i>Longueur</i>		Env 3 800 m
<i>Vitesse</i>		550 m/min
<i>Nombre approximatif d'efforts/d'obstacles</i>		35-30/ 24

3. EPREUVE DE SAUT D'OBSTACLES

Type de terrain :	Sable
Distance :	400m à 500m
Vitesse :	350 m/min
Nombre d'efforts :	14 maxi
Nombre d'obstacles :	10 à 11

Terrain d'entraînement en sable de 80 m x 40m

VI ENREGISTREMENT DES CAVALIERS

Tous les cavaliers participant à des Concours Internationaux en Concours Complet doivent être enregistrés auprès de la FEI (Art. 511.1).

VII QUALIFICATION DES CONCURRENTS & DES CHEVAUX

Chaque FN doit certifier la qualification de chaque cheval et de chaque cavalier et fournir une liste des épreuves qui ont permis au cheval et au cavalier de se qualifier, suivant la procédure établie pour chaque niveau d'étoile, comme spécifié dans l'Article 506.

1. Principes

- 1.1 Un type/niveau de qualification donne la possibilité de concourir aux différents types/niveaux de compétition.
- 1.2 Un type/niveau de qualification peut s'appliquer pour les chevaux, cavaliers ou combinaisons cavalier/cheval. De telles qualifications pour les chevaux et cavaliers peuvent être obtenues séparément, sauf pour les Championnats, où elles doivent être obtenues en tant que combinaison.
- 1.3 Le type de qualification se réfère au format de la compétition: CCI ou CIC.
- 1.4 Le niveau de qualification se réfère au niveau et statut de la compétition : Une Etoile (*), Deux Etoiles (**), Trois Etoiles (***), Quatre Etoiles (****), et CCI, CCIO, CH.
- 1.5 Délais de qualification :
 - CCIO, CCI et CIC : 2 semaines avant le premier jour de l'épreuve de Dressage du concours sauf si une date plus rapprochée est mentionnée dans le programme.
- 1.6 Un type/niveau particulier de qualification est atteint en complétant un certain nombre de résultats qualificatifs lors de concours comptant pour les qualifications. La période pour obtenir ces résultats qualificatifs s'étend au maximum sur l'année en cours et les 2 précédentes.
- 1.7 La qualification pour un type/niveau spécifique de concours peut être maintenue en réalisant un résultat qualificatif à un concours de même type/niveau (sauf pour les 4 Etoiles où le résultat qualificatif peut être obtenu au niveau 3 Etoiles). Une qualification pour un type/niveau de CCI peut également être maintenue en réalisant deux résultats qualificatifs lors de CIC/CNC. Cette qualification sera valable pendant les 2 années qui suivent l'année au cours de laquelle ils ont été réalisés, sans besoin de qualification supplémentaire.
- 1.8 Un type/niveau de qualification "rétrogradera" automatiquement d'un niveau d'étoile si les conditions du point 6 ne sont pas remplies pendant l'année en cours et les 2 années précédant le concours et si les conditions du point 7 n'ont pas été remplies ou ont expiré (plus de 2 ans ont passé après l'année où le dernier résultat qualificatif à ce type/niveau a été réalisé). Le nouveau type/niveau de qualification durera deux années de plus et sera finalement "rétrogradé" si pendant cette période les conditions des points 6 ou 7 en rapport à ce type/niveau ne sont pas remplies, etc.
- 1.9 Les Championnats exigent un ou plusieurs résultats qualificatifs, obtenus par la combinaison cheval/cavalier lors de concours internationaux du même type et niveau d'étoile (sauf pour les Championnats Quatre Etoiles pour lesquels des résultats du niveau Trois Etoiles sont aussi valables).
- 1.10 Un résultat est considéré comme qualificatif si l'épreuve a été complétée dans le cadre d'une performance globale minimum. Comme pour 2002 : pas plus de 75 points de pénalité en Dressage (pas moins de 50% des notes positives de Dressage avant 2002), pas plus de 20 pénalités aux obstacles lors de l'épreuve de Cross Country, pas plus de 90 secondes de dépassement du temps optimum lors de l'épreuve de Cross Country, pas plus de 16 pénalités aux obstacles (pas plus de 20 avant 2002) lors de l'épreuve de Saut d'Obstacles. Un résultat qualificatif peut aussi être obtenu en finissant dans le premier quart des partants.
- 1.11 Les FN sont responsables de certifier que les chevaux et les cavaliers participant à des compétitions internationales remplissent les critères appropriés de qualification.
- 1.12 Toutes les compétitions nationales utilisées lors de la procédure de qualification doivent être certifiées par les FN comme étant au moins de niveau de difficulté équivalent à celui de la compétition internationale en question.

1.13 Tout cheval ou cavalier qualifié pour concourir à un certain type/niveau est automatiquement qualifié pour concourir à un type/niveau inférieur.

1.14 Quand un résultat qualificatif est demandé à un certain niveau (ex CCI*), un résultat qualificatif à un niveau supérieur (ex CCI**) est également valable.

1.15 **Exemption des critères de qualification**

- CCIO/CCI/CIC – dans des circonstances exceptionnelles, la FEI peut, avec l'accord du CO du CCIO/CCI/CIC et la FN de la nation invitante, déroger aux critères qualificatifs pour un cheval et un cavalier, mais seulement sur la demande écrite spécifique de la FN du cavalier. Une telle demande doit être accompagnée des raisons de la demande et d'un résumé détaillé des résultats du cavalier et du cheval, comprenant tous les concours complets nationaux et internationaux durant l'année en cours et l'année précédente. De telles exemptions seront étudiées uniquement dans un but précis de sélection pour des Championnats/Jeux.

1.16. Le Délégué Technique ou son mandataire pourra contrôler que tous les chevaux et cavaliers prenant part à un CCIO/CCI/CIC sont dûment certifiés qualifiés par leur FN ou dûment exemptés selon cet article. Pour les Championnats du Monde et Continentaux Senior, les FN doivent envoyer à la FEI, aux dates des engagements nominatifs, un certificat d'aptitude comprenant un résumé des résultats prouvant que leurs cavaliers et chevaux sont qualifiés selon les critères de qualifications.

1.17. Avec l'approbation de leur propre FN et celle de la FEI, les CO de CCI et de CIC peuvent imposer des qualifications supplémentaires pour les chevaux qui doivent être publiées dans l'avant-programme du concours.

Concours Internationaux Combinés (CICs)	
Niveau de qualification	Concours qualificatifs
CIC **	<p>3 résultats qualificatifs doivent être obtenus parmi les concours suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CNC certifié par la FN comme étant de niveau équivalent (Deux Etoiles) ▪ CCN certifié par la FN comme étant de niveau équivalent (Deux Etoiles) ▪ CIC * ▪ CCI * ▪ CCIO * ▪ CH *

VIII ENGAGEMENTS

Les concurrents sont engagés auprès du CO par l'intermédiaire de leur FN

- Engagements de Principe: jeudi 4 septembre 2003
- Engagements Nominatifs: vendredi 26 septembre 2003
- Date de clôture des engagements : mardi 7 octobre 2003
- Engagements Définitifs (4 jours avant la 1ère Insp. Chev.): vendredi 17 octobre 2003
- Montant de l'engagement par cheval : 160 € (+frais bancaires pour les chèques étrangers)

Engagements des cavaliers étrangers :

Les engagements des cavaliers étrangers devront être adressés à la Société CENTAURE PRODUCTION Côte de Saint-Martin 64800-NAY France Fax :00 33 5 59 61 07 63
 Une copie de l'engagement sera adressée par à la FFE par Fax : 00 33 1 58 17 58 60

Pour la date limite du 30 septembre 2003, les cavaliers étrangers feront parvenir à la Société CENTAURE PRODUCTION, un chèque libellé à l'ordre de « C.E.P.P. » d'un montant de 244 € en règlement de l'engagement du cheval (160 €), de la location du boxe (76 €), des droits M.C.P.(8 €).

Engagements des cavaliers français :

Les engagements des cavaliers français devront être adressées par courrier à l'entraîneur national avant le 30 septembre 2003 : ENE – BP 27 49400-SAUMUR ou par télécopie au : 02.41.50.11.95

Une copie de l'engagement sera adressée à la FFE par télécopie au : 01.58.17.58.60

Les concurrents devront mentionner leur âge sur chaque bulletin d'engagement.

Pour la date limite du 30 septembre 2003, les cavaliers français feront parvenir à la Société CENTAURE PRODUCTION, un chèque libellé à l'ordre de « C.E.P.P. » d'un montant de 244 € en règlement de l'engagement du cheval (160 €), de la location du boxe (76 €), des droits M.C.P.(8 €).

IX INVITATIONS

Nombre de FN invitées : 22

Nombre de cavaliers de la nation invitante : 20

Nombre de cavaliers par FN : 12 cavaliers maximum par nation

Nations invitées : Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, Grande Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelles Hébrides, Nouvelle Zélande, Suède, Suisse, Tunisie, U.S.A

Deux chevaux sont autorisés par cavalier.

Un palefrenier par cavalier

X HEBERGEMENT**A) CONCURRENTS**

Logement : pas de prise en charge par le comité organisateur ; les cavaliers pourront prendre contact avec Delphine ou Florence à la centrale de réservation :

Le Tourisme Béarnais
 3, Rue d'Orléans 64000 – PAU
 Téléphone : +33(5)-59-26-23-87 Télécopie :+33(5)-59-26-18-82
 e-mail : tourismebearnais@wanadoo.fr

Repas : Pas de prise en charge des repas par le Comité Organisateur.

Les cavaliers sont invités à la soirée de gala du samedi 25 octobre 2003.

B) PALEFRENIERS

Logement : Pas de prise en charge par le comité organisateur ; les palefreniers pourront :

- ❖ soit prendre contact avec Delphine ou Florence à la centrale de réservation :

Le Tourisme Béarnais
3, Rue d'Orléans 64000 – PAU
Téléphone : +33(5)-59-26-23-87 Télécopie : +33(5)-59-26-18-82
e-mail : tourismebearnais@wanadoo.fr

- ❖ soit utiliser les bornes de raccordements eau et électricité, ainsi que le bloc sanitaire comprenant : douche, lavabo et W.C. mis à leur disposition par le comité organisateur.

Repas : Pas de prise en charge par le Comité Organisateur.

C) CHEVAUX

Le logement des chevaux est prévu dans des boxes en dur sur le centre d'entraînement de Sers moyennant un coût de 76 € par cheval, pour la durée du concours.

La nourriture : foin gratuit à raison de 5kgs par cheval et par jour.

D) ACCUEIL

L'accueil sera officiellement ouvert à partir du lundi 20 octobre 2003. Néanmoins, l'arrivée de chevaux est possible le dimanche 19 octobre 2003 à condition de prévenir le secrétariat du concours:

Centaure Production au +33 5 59 92 94 25
Marie-Laure PONSOLLE au +33 6 75 20 41 32

XI PUBLICITE SUR LES CONCURRENTS & LES CHEVAUX

Les concurrents sont autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle conformément à l'Art. 136.1 & 2 (obligatoire pour tous les concours)

XII FORMALITES DE DOUANE

Pour tout renseignement concernant les formalités douanières, les concurrents sont invités à se rapprocher de la société nommée ci-dessous, qui représente le Comité Organisateur.

HORSE LOGISTIC COMPANY (ABC International)
Avenue d'Anvers Bât 6 – Zone de fret de Bordeaux
33521 – BORDEAUX CEDEX
Téléphone : +33(5) 56 43 66 66 Télécopie : +33(5) 56 43 84 80

XIII CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

Détails sur les tests sanitaires, et cas échéant, sur la quarantaine, etc. **Veillez annexer des exemplaires de permis d'importation** (pour les tests de santé par des laboratoires) qui seront requis pour les chevaux participant à ce concours.

XIV QUESTIONS VETERINAIRES

1. VETERINAIRE DU CONCOURS (doit être différent du Délégué Vétérinaire Officiel)

Dr Christophe PIC (FEI)

2. EXAMENS VETERINAIRES, INSPECTIONS DES CHEVAUX & CONTROLE DES PASSEPORTS

Ils seront effectués conformément au "Règlement Vétérinaire", Art. 1011 & au "Règlement des Concours Complets", Art. 518.1 pour les CCI et 518.2 pour les CIC.

Tous les chevaux participant à tout niveau à des épreuves internationales en Concours Complet doivent être enregistrés auprès de la FEI.

Art. 511.2.2

Chaque cheval engagé doit être en possession du passeport officiel de la FEI ou d'un passeport national, agréé par la FEI, et accompagné de la Carte de Reconnaissance de la FEI, permettant de l'identifier par diagramme et d'en établir la propriété.

Art. 511.2.3

Tout cheval français doit être correctement enregistré et facilement identifiable, et avoir un certificat de vaccination en cours de validité.

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE EQUINE, REGLEMENT VETERINAIRE ANNEXE VI

Le "feuillet des vaccinations" d'un passeport de la FEI ou d'un passeport national validé par la FEI et délivré à tous les chevaux et poneys, doit être muni du visa d'un vétérinaire. Ce visa certifie que deux injections ont été administrées au cheval à titre de vaccination de base contre la grippe équine, dans un laps de temps d'une durée minimale de 21 jours et maximale de 92 jours. Une vaccination de rappel doit également être administrée tous les 12 mois à partir de la deuxième vaccination primaire. Aucune de ces injections ne doit avoir été administrée dans les 7 jours précédant une épreuve, y compris le jour de cette épreuve ou de l'entrée dans les écuries du concours.

Les normes édictées ci-dessus constituent le minimum indispensable. Tant pour la première vaccination que pour les rappels, il est recommandé de suivre le protocole vaccinal du fabricant qui correspond aux règlements édictés ci-dessus. Dans de nombreux cas, les rappels sont conseillés ou requis par les fabricants ou par les autorités nationales/autorités compétentes à des intervalles inférieurs à 12 mois.

LABORATOIRE AGREE POUR LA RECHERCHE DE PRODUITS INTERDITS :

LAB Fédération Nationale des Courses Françaises
169, Avenue de la division Leclerc
92290 – CHATENAY MALABRY FRANCE
Téléphone : +33(1) 47 02 91 48

XV DIVERS

1. RECLAMATIONS/PLAINTES

Pour être prise en considération, toute réclamation devra être faite par écrit et accompagnée d'une caution d'une valeur de CHF 150.- ou équivalent.

2. PRIX - CLASSEMENT

Montant total des prix en espèces : 10 000 €

1 ^{er} Prix	3 000 €	2 ^{me} Prix	2 000 €	3 ^{me} Prix	1 500 €
4 ^{me} Prix	1 000 €	5 ^{me} Prix	800 €	6 ^{me} Prix	600 €
7 ^{me} Prix	400 €	8 ^{me} Prix	250 €	9 ^{me} Prix	200 €
10 ^{me} Prix	150 €	11 ^{me} Prix	100 €		
1 prix pour 4 cavaliers					

3. DEDUCTIONS SUR LES PRIX EN ESPECES

Le règlement des sommes dues par le Comité Organisateur aux cavaliers étrangers sera effectué sur le terrain, au moins une demi heure après la proclamation des résultats définitifs.

L'article 30 II de la loi de finance de 1990, en modifiant l'article 182B du Code Général des Impôts, soumet les rémunérations versées à des personnes domiciliées hors de France pour des prestations artistiques ou sportives, fournies ou utilisées en France, à une retenue à la source spécifique de 15% sous réserve des dispositions des conventions internationales ; ce à compter du 1^{er} janvier 1990.

4. DOCTEUR, VETERINAIRE, MARECHAL-FERRANT

Assistance médicale : Croix Rouge française

Vétérinaires : voir liste des officiels

Maréchaux - Ferrant : Haras Nationaux de GELOS et de TARBES, M. FIOL, M. SCHIPERT

Les soins médicaux, les soins vétérinaires, ainsi que les services de maréchalerie sont à la charge des propriétaires, des cavaliers ou des personnes intéressées. Le Comité Organisateur ne prend pas en charge ce type de dépense.

5. CARTE MEDICALE

Pour l'Epreuve de Fond et le Saut d'Obstacles, les cavaliers ont obligation de porter sur eux, de manière visible, leur carte médicale. Cette carte médicale sera vérifiée par le CO à l'arrivée des cavaliers, par le Médecin Officiel et le Délégué Technique pour des informations plus détaillées.

6. ASSURANCES

"Le propriétaire du cheval ou le cavalier est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses auxiliaires, ainsi que par son cheval. Il est donc conseillé à chaque propriétaire ou cavalier de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) couvrant la participation à des concours équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur".

Tous les participants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles :

RESPONSABILITE CIVILE – INDIVIDUELLE ACCIDENT – MALADIE etc

Soient en cours de validité pour la période du concours, l'activité pratiquée et le pays dans lequel cette activité est pratiquée (en l'occurrence : la France)

Dans le cas où l'assurance d'un concurrent serait défaillante, la responsabilité du Comité Organisateur ou de quelconque de ses membres ne saurait être recherchée.

Par ailleurs, les chevaux et le matériel des participants restent **sous leur propre garde et leur entière responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.**

Il leur appartient d'assurer eux-mêmes les frais de rapatriement qui pourraient être engagés à la suite d'un accident.

7. ORGANISATION DU CONCOURS

Dans des circonstances exceptionnelles, le CO se réserve le droit de modifier l'avant-programme pour clarifier des questions ou des problèmes causés par des oublis ou des circonstances imprévisibles. De telles modifications, effectuées après l'approbation de la FN, doivent être autorisées par la FN et notifiées au Secrétaire Général de la FEI.

8. TITRES D'ENTREE DANS LES ENCEINTES DE LA MANIFESTATION

Afin qu'il soit remis les titres nécessaires d'accès aux enceintes de la manifestation, les propriétaires (dont le nom figure sur le livret du cheval et qui aura été déclaré lors de l'engagement définitif de leur cheval), les cavaliers et leurs palefreniers devront **IMPERATIVEMENT** indiquer leur noms, prénoms et numéro de téléphone mobile au secrétariat de CENTAURE PRODUCTION **avant le 15 octobre 2003**.

9. ECURIES

Mesures de sécurité et fonction des commissaires lors de concours internationaux, voir Annexe II de la Liste de Contrôle.

XIV LA PROTECTION DU CHEVAL

CODE DE CONDUITE

1. Dans tous les sports équestres, le cheval doit être considéré comme souverain.
2. Le bien-être du cheval prédominera sur les exigences des éleveurs, entraîneurs, cavaliers, propriétaires, commerçants, organisateurs, sponsors ou officiels.
3. Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux doivent assurer leur santé et leur bien-être.
4. Les critères les plus élevés dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité seront encouragés et maintenus en tout temps.
5. Un environnement sain doit être maintenu pendant le transport des chevaux. Les mesures nécessaires doivent être prises pour assurer la ventilation, l'affouragement et l'abreuvement réguliers des chevaux.
6. L'accent devrait être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique des sports équestres, ainsi que sur la promotion des études scientifiques sur la médecine équine.
7. Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier seront jugées comme essentielles.
8. Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement doit considérer le cheval comme une entité vivante et exclure toute technique considérée comme abusive par la FEI.
9. Les Fédérations Nationales devraient instaurer des contrôles adéquats afin que le bien-être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe sous leur juridiction.
10. Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la santé et le bien-être du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours nationaux et internationaux, mais également durant

les entraînements. Les règlements des concours seront continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.

XVI DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Les cavaliers cèdent à l'association COMPETITIONS EQUESTRES PAU – PYRENNES, ainsi qu'aux sponsors officiels et aux partenaires publics et privés de l'évènement tous droits concernant l'utilisation de leur image et celle de leur cheval durant leur présence sur le site du concours. Les images pourront être utilisée sur tous supports médiatiques : photographies, presse, télévision, vidéo, film reportage de l'évènement; ce, sans qu'aucune contrepartie financière ou matérielle ne soit attribuée à quiconque.

FEDERATION EQUESTRE INTERNATIONALE

Feuille d'inscription standard 2003 / Formulaire de qualifications (à annexer à chaque feuille d'inscription)

Nom du concours : **CONCOURS INTERNATIONAL COMBINE ****

Date : _____

Format : CIC	Niveau	** (Deux Etoiles)
--------------	--------	-------------------

Statut : _____

CAVALIER : (voir feuille de qualifications séparée)

Nom : _____ M./Mme/Mlle

No d'enregistrement
FEI : _____Adresse fixe : _____

Pays : _____ Code postal : _____

No de tél. : _____ No de fax : _____

No de portable : _____ Adresse e-mail : _____

Nationalité : _____ Date de naissance : _____

Pays de domicile : _____ (pour raisons fiscales)

Adresse de contact : _____

(si différent de l'adresse fixe)

Pays : _____ Code postal : _____

No de tél. : _____ No de fax : _____

No de portable : _____ Adresse e-mail : _____

CHEVAL (voir feuille de qualifications séparée)

Nom : _____

No d'enregistrement _____ Année de naissance: _____

FEI : _____

Je certifie que les informations ci-dessus sont correctes et que si l'inscription est acceptée, je respecterai le Règlement FEI et les conditions du programme du concours.

Signature : _____ Date: _____

(Cavalier)

Approbation de la Fédération Nationale :

En signant ci-dessous, la FN du cavalier mentionné sur ce formulaire d'inscription confirme que le cavalier et le cheval sont dûment qualifiés selon le formulaire de qualification ci-joint ou sont aptes à participer au concours (CCI*, CIC*, CCIO*) selon le règlement en vigueur.

Nom de la FN : _____

Signature du Représentant de la FN : _____

Timbre de la FN : _____

Ce formulaire doit être complété et retourné avec le formulaire d'inscription pour tout concours de niveau supérieur à un Une Etoile

CHEVAL Nom..... No d'enregistrement FEI :

Résultats qualificatifs selon Article 506.2

Type de concours	Niveau	Nom du concours	Date	Cavalier	% Dressage	Pén. temps XC	Pén. saut XC	Pén. saut d'Obstacles	Saut final

CAVALIER Nom No d'enregistrement FEI.....

(à remplir si les qualifications sont différentes que celles du cheval ci-dessus)

Résultats qualificatifs selon Article 506.2

Type de concours	Niveau	Nom du concours	Date	Cavalier	% Dressage	Pén. temps XC	Pén. saut XC	Pén. saut d'Obstacles	Saut final

Signature: Cavalier

FN

Annexe : détails pour l'inscription (spécifique à chaque concours ; les concours individuels peuvent rajouter leurs propres points)

Informations détaillées recommandées pour l'inscription

- Options:
- Méthode de paiement :
 - Exigences des écuries
 - Dates/heures de départ et d'arrivée
 - Litière
 - Fourrage
 - Liaison électrique du boxe
 - Logement des cavaliers, palefreniers, propriétaires
 - Eligibilité pour des prix spéciaux

No de contact, telephone :

- Plus proche parent
- Palefrenier / Cavalier (période nocturne)

PROPRIETAIRE(S) (comme enregistré dans le Passeport FEI)

1. Nom : _____ M./Mme/Mlle/*Société

Adresse : _____

Pays : _____ Code postal : _____

No de tél. : _____ No de fax : _____

No de portable : _____ Adresse e-mail : _____

*Personne de contact : _____

2. Nom : _____ M./Mme/Mlle/Société

Adresse : _____

Pays : _____ Code postal : _____

No de tél. : _____ No de fax : _____

No de portable : _____ Adresse e-mail : _____

*Personne de contact : _____

CHEVAL :

Nom : _____

No d'enregistrement FEI / Passeport FEI : _____ Mère : _____

Année de naissance : _____ Race : _____

Sexe : _____ Hauteur : _____

Robe : _____ No de Stud Book : _____

Père : _____ Pays de naissance : _____

NOTES, COMMENTAIRES

Cheval : _____

Cavalier : _____ Couleurs XC : _____

Situation de famille : _____ Nom de jeune fille : _____

Nom du conjoint : _____ Profession : _____

Ancien cavalier au concours : _____

Nom de l'entraîneur : _____

Détails sur le propriétaire : _____

Historique du cavalier, précédents succès équestres :
Historique du cheval, Concours Complets (CCI), Championnats, CICs, etc...:

Judges / Juges :

Technical Delegate / Délégué Technique :

Course Designer / Chef de Piste :

Prénom & Nom du cavalier & No d'enregistrement FEI	FN	Nom du cheval	No de passeport & No d'enregistrement FEI	Dressage	Steeple-Chase		Cross-Country		Saut d'Obstacles		Total
					Obst.	Temps	Obst.	Temps	Pén. Obst.	Pén. temps	
1 A..... B.....	XXX	S.....	XXX00000	00.00-	00-	00.00-	00-	00.00-	00.00-	00.00-	00.00
2				-	-	-	-	-	-	-	-
3				-	-	-	-	-	-	-	-
4				-	-	-	-	-	-	-	-
5				-	-	-	-	-	-	-	-
6				-	-	-	-	-	-	-	-
7				-	-	-	-	-	-	-	-
8				-	-	-	-	-	-	-	-
9				-	-	-	-	-	-	-	-
10				-	-	-	-	-	-	-	-
11				-	-	-	-	-	-	-	-
12				-	-	-	-	-	-	-	-
13				-	-	-	-	-	-	-	-
14				-	-	-	-	-	-	-	-
15				-	-	-	-	-	-	-	-
16				-	-	-	-	-	-	-	-
17				-	-	-	-	-	-	-	-
18				-	-	-	-	-	-	-	-

horses started the Dressage / chevaux ont pris le départ du Dressage

horses completed the Cross / chevaux ont terminé le Cross

horses completed the event / chevaux ont terminé le concours

En cas de pénalités dans les Phases A & C, rajouter une colonne

CIC*

Judges / *Juges* :

Technical Delegate / *Délégué Technique* :

Course Designer / *Chef de Piste* :

Prénom & nom du cavalier & No d'enregistrement FEI	FN	Nom du cheval	No de passeport & No d'enregistrement FEI	Dressage	Cross-Country		Saut d'obstacles		Total
					Obst.	Temps	Pén- obst.	Pén. temps	
1 A..... B.....	XXX	S.....	XXX00000	00.00-	00-	00.00-	00.00	00.00-	00.00
2				-	-	-	-	-	-
3				-	-	-	-	-	-
4				-	-	-	-	-	-
5				-	-	-	-	-	-
6				-	-	-	-	-	-
7				-	-	-	-	-	-
8				-	-	-	-	-	-
9				-	-	-	-	-	-
10				-	-	-	-	-	-
11				-	-	-	-	-	-
12				-	-	-	-	-	-
13				-	-	-	-	-	-
14				-	-	-	-	-	-
15				-	-	-	-	-	-
16				-	-	-	-	-	-
17				-	-	-	-	-	-
18				-	-	-	-	-	-
19				-	-	-	-	-	-
20				-	-	-	-	-	-

horses started the Dressage / *chevaux ont pris le départ du Dressage*

horses completed the Cross / *chevaux ont terminé le Cross*

horses completed the event / *chevaux ont terminé le concours*

EVENTING CHAMPIONSHIP
 CHAMPIONNAT DE CONCOURS COMPLET

Dates

Place

Judges / Juges :

Technical Delegate / Délégué Technique :

Course Designer / Chef de Piste :

TEAM CHAMPIONSHIP / CHAMPIONNAT PAR EQUIPE

	NF	Cavalier	Cheval	Résultat final	TOTAL
1	XXX	A..... B..... C.... D..... E..... F.... G..... H.....	Y..... T..... J... L.....	00.00 00.00 00.00 00.00	00.00
2					
3					
4					

Teams started the championship / *Equipes ont pris le départ*

Teams completed the competition / *Equipes ont terminé*

NORMES DE SECURITE/SURVEILLANCE DES ECURIES LORS DES CONCOURS INTERNATIONAUX

Directives pour la mise en vigueur de l'Art. 1005.2.5.2

1. ACCES DANS L'ENCEINTE DES ECURIES

Pour une sécurité optimale des écuries, celles-ci doivent être entourées d'une barrière placée dans un périmètre restrictif approprié (enceinte des écuries) qui servira à empêcher l'entrée des personnes non-autorisées ainsi que la sortie des chevaux. La surface doit être suffisamment large pour permettre, en cas d'urgence, d'évacuer les chevaux des écuries tout en les maintenant dans les limites de l'enceinte. Cependant, plusieurs disciplines autorisent dans certaines situations spécifiques un système de sécurité des écuries moins stricte (voir règlement de chaque discipline).

Dans la mesure du possible, l'enceinte des écuries ne doit comprendre que les écuries. Les camions, caravanes, etc., ne devraient pas avoir accès à cette zone, à moins qu'ils ne servent spécifiquement de logement pour les chevaux et/ou les palefreniers.

L'accès aux écuries sera limité aux personnes mentionnées dans l'Art. 1005.2.5.2. du RV. Il est essentiel que l'officiel chargé de délivrer des autorisations d'accès soit une personne de confiance ayant assumé des responsabilités au sein du Comité Organisateur.

2. CONTROLE DE L'ENTREE

Un système de contrôle doit être mis en place à toutes les portes d'entrée afin de permettre, par une méthode efficace et sûre, l'identification de tous ceux qui entrent et sortent des écuries à tout moment.

Une vigilance toute particulière doit être appliquée à l'identification des personnes et aux raisons de leur entrée dans les écuries pendant la nuit.

3. SURVEILLANCE DE L'ENCEINTE DES ECURIES

Un Commissaire au moins, relevant directement du Commissaire en Chef, doit être présent ou rapidement atteignable à proximité des écuries, 24 heures sur 24 heures pendant toute la durée du concours. Il peut être aidé par des assistants si nécessaire. Le commissaire ou les assistants doivent patrouiller régulièrement dans l'enceinte des écuries, sans plan préétabli, afin de décourager toute forme de pratiques illégales ou de mauvais traitement envers les chevaux. Le commissaire chargé de la surveillance des écuries doit immédiatement être informé de toute infraction et les communiquer à son tour au Commissaire en Chef.

Le rôle des commissaires est donc de veiller au respect des chevaux et d'empêcher toute forme de pratiques illicites.

4. PALEFRENIERS

Il est admis que les palefreniers souhaitent rester auprès de leurs chevaux pendant la nuit. Seuls les palefreniers dont le nom figure sur la liste du CO recevront cette autorisation.

La Personne Responsable doit s'assurer que ses palefreniers ou toute autre personne autorisée ayant accès à ses chevaux, connaissent bien les procédures de sécurité et de surveillance en vigueur lors du concours.

5. DEPLACEMENT DANS L'ENCEINTE DES CONCOURS

Le déplacement des chevaux entre les écuries, le terrain d'entraînement, le pâturage et l'arène principale doit être rigoureusement contrôlé. Les dispositions optimales pour les disciplines de Saut et de Dressage sont jointes. Il va de soit qu'une certaine souplesse sera requise pour satisfaire aux exigences des autres disciplines.

6. SURVEILLANCE DU TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT

Le Commissaire en Chef doit s'assurer que tous les terrains d'entraînement soient adéquatement surveillés pendant les heures d'ouverture officielles. Il doit également s'assurer que des contrôles soient effectués à l'improviste dans tous les terrains d'entraînement pendant leur fermeture officielle.

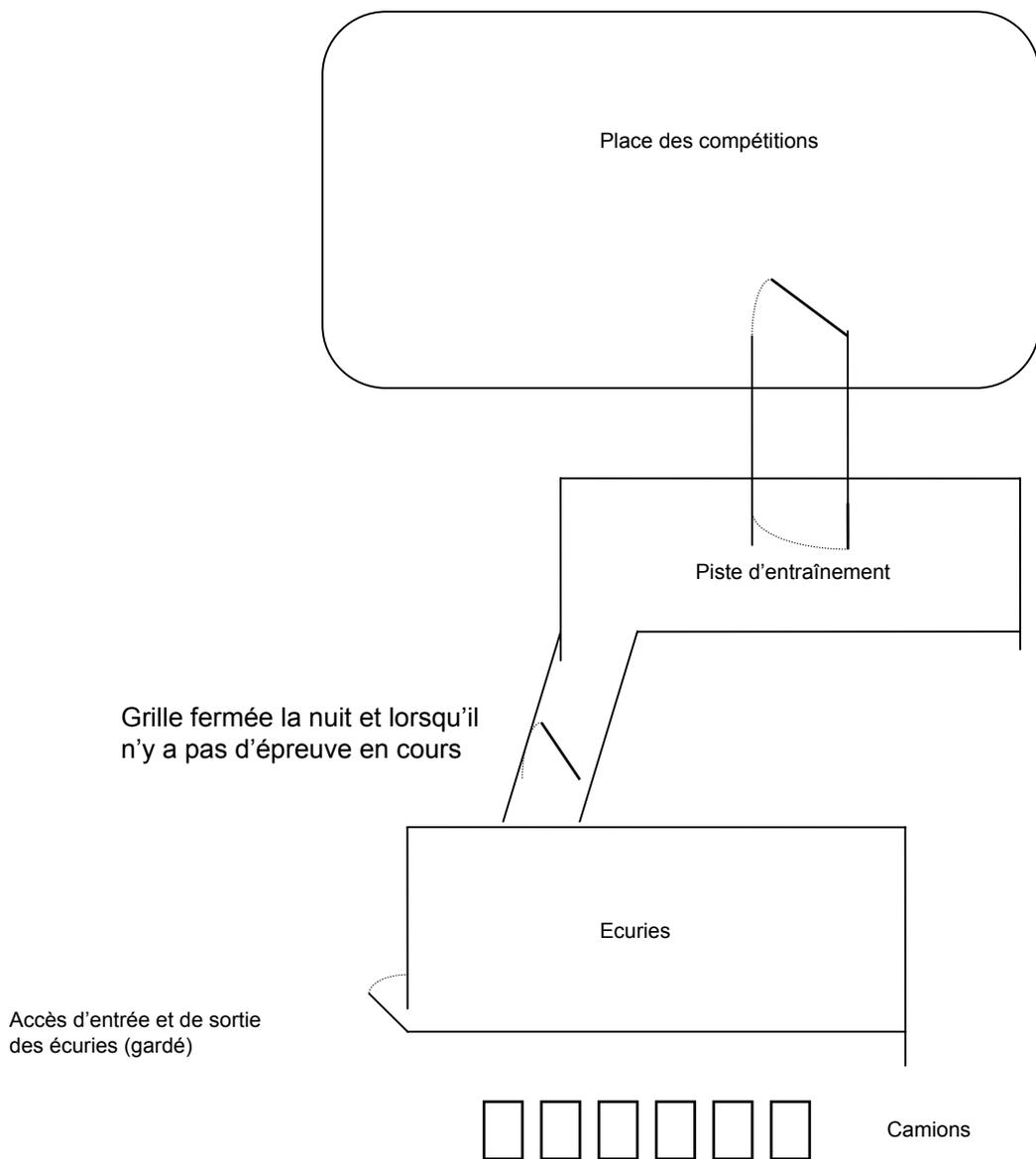
7. PATURAGE

Pour toutes les compétitions en plein air, un pré devrait être mis à disposition et être soumis à des contrôles fortuits. Ce pré doit être utilisé exclusivement pour y faire brouter les chevaux ou les promener à la main.

Le Juge Etranger/DT du concours devra veiller tout spécialement à l'application des normes ci-dessus, aussi raisonnablement que possible en fonction de chaque discipline. Il devra faire connaître tout manquement et, le cas échéant, un éventuel changement de catégorie du concours pourra être envisagé.

NORMES DE SECURITE/SURVEILLANCE DES ECURIES

**EXEMPLE D'AMENAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE
POUR LES CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES ET DE DRESSAGE**



**FORMULAIRE DE COMMANDE POUR LES EQUIPEMENTS
DE PRELEVEMENT APPROUVES PAR LA FEI**

Le MCP est effectué dans les Groupes I et II, par les Equipes de Contrôle composées de vétérinaires et de techniciens et par les laboratoires, tous étant directement régis par la FEI.

Aux concours internationaux qui ne sont pas couverts par le MCP ou à ceux qui le sont, mais au cours desquels des prélèvements doivent être effectués en l'absence, pour une raison ou une autre, des Equipes de Contrôle, la Commission/Délégué Vétérinaire procédera conformément au Règ. Vét. Chapitre VI.

Afin de pourvoir à cette éventualité, l'équipement de prélèvement approuvé peut être commandé directement à l'aide du formulaire adéquat auprès de:

LABORATOIRE D'ANALYSES BIOLOGIQUES
Contrôle antidopage
Fédération Nationale des Courses Françaises
169, avenue de la Division Leclerc
F - 92290 Châtenay-Malabry

Telefax: (+33) 1 47 02 34 00

Les commandes doivent être reçues au moins deux mois avant la date requise. LAB facturera directement les équipements commandés par toute personne autre que les Vétérinaires de Contrôle du MCP désignés par la FEI.

Il serait judicieux que les FN stockent un nombre suffisant d'équipements de prélèvement destinés à l'usage des organisateurs de concours internationaux.

FEI MEDICATION CONTROL PROGRAMME

EQUIPMENT ORDER FORM

AU : Dr Yves Bonnaire, Director
L.A.B. Fédération Nationale des Courses Françaises
169, av. de la Division Leclerc
F-92290 Châtenay-Malabry

FAX: 00331 47 02 34 00

cc: FEDERATION EQUESTRE INTERNATIONALE
Dr Frits Sluyter
Administrateur du Programme de Contrôle des Médications
Avenue Mon-Repos 24
P.O. Box 157

FAX: 0041 21 310 47 60

CH-1000 Lausanne 5

(A imprimer ou taper)

DE : Nom _____

 Rue _____

 Ville _____

 Pays _____

 Téléphone _____

 Fax _____

SVP facturer la commande suivante à la FEI comme suit :

FEI/LAB KITS

1 kit par cheval à prélever
(y compris seringues, aiguilles, etc...)

indiquer le nombre demandé
.....

Date: Signature:

28 jours de délai de livraison